

E-mail : snui@snui.fr
<http://www.snui.fr>

SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16 - 3615 SNUI

Paris le 30 janvier 2003

RAPPROCHEMENT CDI-CDIF :

UN DEUXIÈME CHANTIER EXPLOSIF POUR REMODELER TOUTE LA DGI

En fin d'année 1999, nous avons entamé un combat résolu pour que l'usine à gaz conçue par la Mission 2003 ne soit jamais construite.

Nous redoutions 10 ans de galère pour tous les agents des Impôts.

Nous sommes en 2003, nous venons d'analyser le dossier de présentation du rapprochement CDI-CDIF et nous avons toujours face à nous 10 ans de galère si nous additionnons CDI/recette + CDI/CDIF + Copernic + tout le reste.

On aurait pu penser, après que M. Mer ait annoncé le rapprochement CDI-CDIF, le 7 octobre dernier, qu'on allait vers des expériences d'accueil commun sans bouleversement structurel immédiat. Ne parlait-on pas de prudence dans les réformes, de nécessité d'ancrer les missions foncières au bloc DGI, de souci de clarté vis à vis de l'usager ? ...

En fait, la boulimie des réorganisations profondes n'a pas cessé, et c'est encore une fois la méthode « coup de poing » qui a été choisie pour afficher un remodelage aussi complet que rapide de toute la maison DGI.

Nous disons non au démantèlement brutal du bloc foncier. La simplification des parcours de l'usager n'impliquait pas irrémédiablement la suppression des CDIF avec, tout particulièrement, comme conséquence la mise en apesanteur des missions topographiques et domaniales qui préfigure une mise hors orbite de la DGI.

Mais nous disons surtout non, dans tout le nouveau schéma des services d'assiette et de recouvrement, à un retour en force de la polyvalence, des traitements de masse, le tout assorti de méthodes de gestion arbitraires.

Nous disons énergiquement non à la déqualification des tâches pour 80 % des agents qui verraient leurs conditions de travail se dégrader, tandis que les 20 % d'une prétendue « élite » se consacrerait aux travaux spécialisés dans des pôles départementaux.

Et en plus, cerise sur le gâteau, nous nous apercevons encore plus clairement désormais que l'usager n'est qu'un prétexte dans les réformes, et qu'en fait on veut lui faire perdre l'habitude de solliciter si souvent et si facilement les services fiscaux (ça coûte trop cher !).

En définitive, c'est bien une machine à gagner des emplois et à faire des économies qui a été conçue et, là-dedans, l'agent n'est qu'un petit pion de rien du tout qui doit pouvoir être déplacé au gré des besoins.

Cette modernité-là, même truffée d'écrans claviers, nous disons que c'est une régression !

LE SNUI APPELLE À L'OUVERTURE D'UN GRAND DÉBAT SUR CETTE NOUVELLE ÉCRITURE D'UNE TRANSFORMATION TOTALE DE LA MAISON DGI.

Au verso, décryptage sommaire du projet

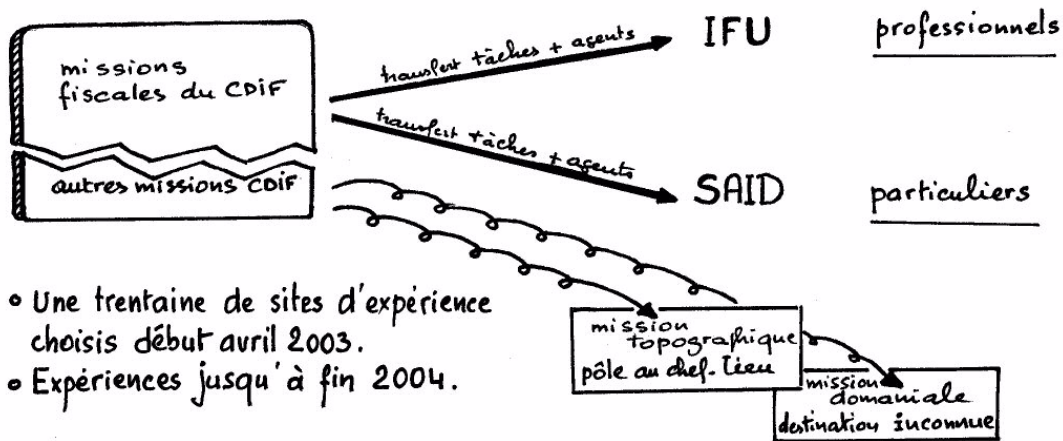


DECRYPTAGE CDI/CDIF

Le dossier adressé aux syndicats avant le groupe de travail du 6 février est inacceptable.

L'objectif de faciliter les démarches des usagers n'est pas critiquable, bien au contraire, mais le résultat aurait pu être atteint par d'autres moyens, moins brutaux, et on s'aperçoit en fait que le but est, encore et encore, de réduire les coûts.

Ce qui est prévu -grossièrement- au terme des expériences annoncées tient dans le schéma ci-dessous ; c'est, à terme, la disparition des CDIF qui est programmée.



Du côté des agents des secteurs fonciers, techniquement au point, il faut aujourd'hui envisager un transfert vers un SAID ou une IFU et s'apprêter à rentrer dans les travaux de masse des CDI. La dilution de la technicité sera-t-elle un signe de modernité ? ...

Chez les agents des SAID ou des nouvelles IFU, il faut se préparer à charger encore plus la barque avec la gestion totale de la fiscalité locale, mais en sachant que les travaux « pointus » seront confiés aux « meilleurs », sélectionnés par des moyens obscurs (cellules CSP, cellules contentieux, ...).

Enfin, les acteurs topographiques (géomètres, inspecteurs, dessinateurs, aides géomètres, ...) doivent s'apprêter à un regroupement dans une section départementale au chef-lieu et on ne voit pas bien comment on pourra encore parler de proximité.

Un mot sur les responsables des futurs services, pour finir : ils vont devoir être costauds !

C'est une DGI « industrialisée » qui se prépare et nous reviendrons dans le prochain Unité sur le détail du rapprochement CDI-CDIF.

DECRYPTAGE CDI/RECETTE + CDI/CDIF

Pour le grand public, Bercy va expliquer que ses réformes préparent l'interlocuteur fiscal unique pour les deux grandes catégories d'usagers que sont les « professionnels » et les « particuliers ». Cette pub sera assez largement mensongère !

En fait, pour que la gestion de l'impôt coûte moins cher, il faut d'une part simplifier les procédures et les chaînes de traitement (même au mépris de la justice), d'autre part éloigner le contribuable des guichets (centres d'appels, internet, ...), toutes choses qui permettront de réduire les effectifs et de supprimer des sites à terme. Voilà la philosophie fondatrice de CDI/recette et de CDI/CDIF.

La ligne de partage entre catégories d'usagers n'est pas une hérésie pour organiser le travail, mais la séparation entre travaux de masse et travaux spécialisés en est une.

- L'utilisateur n'a rien à gagner à une déspecialisation de 80 % des agents,
- des parcours complexes demeureront imposés aux contribuables pour des situations complexes et on aura un triangle d'interlocuteurs (service de base, centre de renseignements téléphonés, pôle de compétence) qui rendra difficile la perception d'un progrès.

Mais c'est surtout aux agents que cette séparation entre travaux « courants » et « nobles » va paraître intolérable car elle suppose une suppression de quasiment toutes les garanties de gestion pour les 80 % d'entre eux affectés aux tâches ordinaires. Elle suppose aussi des modes de sélection arbitraires pour conduire les « meilleurs » vers les travaux spécialisés, très vite rassemblés au chef-lieu.

La DGI des « champs » opposée à celle des « préfectures », cela conduira-t-il vraiment à une image moderne ? ...

AGENTS DES CDIF, DES SAID, DES RECETTES, DES INSPECTIONS PROFESSIONNELLES, CONCERNÉS OU NON PAR DES PROJETS PRÉCIS, METTEZ EN DÉBAT LE NOUVEAU LOOK QU'ON PRÉPARE À LA DGI ET LES ÉVOLUTIONS DE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.